

Un nouveau contrat de collecte pour Urbaser Environnement

La Communauté de Communes des Olonnes vient de retenir le groupe Urbaser Environnement le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Située dans le département de la Vendée, la Communauté de Communes des Olonnes, présidée par Louis GUEDON, maire des Sables d'Olonne, regroupe près de 45 000 habitants en période hivernale et près de 100 000 habitants en période estivale qui seront desservis à partir du 1^{er} janvier 2013 par nos équipes composées de 18 chauffeurs et équipiers de collecte.

Conclu pour une durée de 7 ans maximum, ce contrat représente un montant de près de 2 millions d'euros par an et porte à la fois :



- sur la collecte en porte à porte des déchets ménagers résiduels, la collecte des emballages ménagers, les encombrants et la collecte des marchés alimentaires ;
- sur la collecte en apport volontaire du verre, des papiers, journaux et des cartons.

Le contrat prévoit l'achat de 8 bennes équipées d'une motorisation à la norme Euro 5 ainsi que d'un système de géolocalisation.

Cette nouvelle implantation dans l'ouest de la France s'inscrit dans la volonté du groupe de densifier ses implantations. Urbaser est présent en Vendée à Château d'Olonne dans le cadre du contrat d'exploitation de l'usine de traitement par Tri Mécano Biologique des déchets de Trivalis, usine construite par le groupe Urbaser.

Urbaser boucle le financement pour la construction de l'usine du comté d'Essex

Suite à l'adjudication en janvier dernier au consortium Urbaser/Balfour Beatty du marché pour le financement, la construction et l'exploitation de l'unité de traitement des déchets du comté d'Essex, le consortium vient d'obtenir l'accord d'un pool bancaire constitué de plusieurs banques allemandes et japonaises pour un prêt de 180 millions

d'euros. Urbaser est majoritaire au sein de ce consortium et détient 70 % du capital. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un Partenariat Public Privé avec le comté de l'Essex, qui, de son côté, contribuera au financement à hauteur de 129 millions d'euros.

La capacité de traitement de l'usine sera de 417 000 tonnes par an.

Urbaser perçoit des collectivités 720 M€ correspondant aux factures non réglées

Urbaser doit faire face en Espagne à des délais de paiement des factures de plus en plus long (9 à 24 mois) dans le cadre des contrats de collecte et de traitement mais aussi à des impayés. Le total des sommes facturées non acquittées par les collectivités s'élevait à plus de 800 M€ fin 2011. Face à cette situation, le gouvernement espagnol a

décidé par un décret du 24 février 2012 de mettre en œuvre un plan de paiement des dettes contractées par les collectivités auprès des entreprises.

Ce plan a permis à Urbaser de percevoir 720 millions d'euros en mai 2012 correspondant aux factures non acquittées et reconnues par les collectivités au 31 décembre 2011.

L'augmentation de capacité de traitement accordée à EveRé

Le 28 juin dernier, les services de la préfecture ont signé le nouvel arrêté préfectoral, donnant ainsi l'accord pour une augmentation de la capacité autorisée de traitement. La capacité autorisée en entrée de site passe de 410 000 à 440 000 tonnes par an ce qui correspond à la production de déchets de Marseille Provence Métropole, avec une capacité de traitement pour l'unité de valorisation thermique qui passe de 300 000 à 360 000 tonnes par an.



Cette augmentation de capacité va permettre de supprimer

le délestage des déchets rendu nécessaire par le dépassement de la capacité de traitement.

Cette augmentation de capacité s'effectuera :

- sans aucun travaux ou modification sur les lignes d'incinération puisque l'usine avait été dimensionnée sur ces bases ;
- sans impact sur la quantité des rejets atmosphériques puisque l'autorisation d'exploiter avait été établie en 2005 sur la base de la capacité technique de l'UVE soit 360 000 tonnes par an.

Urbaser Environnement collabore avec Eco-Solution et l'IRD sur le futur centre de traitement des déchets ménagers de Romainville/Bobigny

Urbaser Environnement a rencontré, le 6 juillet dernier, la société Eco-Solution et l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) dans les locaux d'Eco-Solution à Romainville. Cette réunion fait suite à une première rencontre organisée par Madame le Maire de Romainville le 15 juin dernier en mairie de Romainville.

Cette réunion a permis de confirmer, en présence de la Direction Générale des Services Techniques de l'Agence Métropolitaine des déchets ménagers, la collaboration entre Urbaser Environnement, Eco-Solution et l'IRD, dans le cadre de la mise en place du projet de TMB-Méthanisation prévu à Romainville.

L'objet de cette collaboration est d'optimiser les rendements énergétiques et la qualité du biogaz qui sera issu de ce centre de traitement.

Un cahier des charges de ce programme d'études et d'expé-



riments sera rédigé conjointement d'ici le 15 septembre, programme qui sera mis en œuvre durant les 3 années de construction de l'installation de traitement prévue sur les communes de Romainville et de Bobigny.

Ce programme sera présenté à l'Agence Métropolitaine des déchets ménagers début octobre.

« Nous nous réjouissons de cette collaboration » a déclaré Claude Saint-Joly, Directeur général d'Urbaser Environnement, « elle est intelligente puisqu'elle vise à optimiser le projet actuel et en reconnaît la pertinence ; elle est utile puisque notre objectif est d'appliquer directement les résultats de ce programme d'études et d'expérimentations sur le futur centre de traitement, elle est efficace puisqu'elle fera intervenir une entreprise de recherche-développement romainvilloise et une autre de renommée internationale ».

Octeva ouvre ses portes

Dans le cadre des journées « portes ouvertes » des installations de valorisation et de traitement du Sevadec, organisée le samedi 16 juin 2012 par le syndicat, Octeva a accueilli sur le site de l'usine plus de 600 personnes toutes générations confondues afin de présenter le parcours de traitement des déchets au sein de l'usine.

La thématique de cette journée était centrée sur la sensibilisation des habitants à la réduction des déchets mais également sur les consignes de tri.

Octeva, aux côtés du Sevadec, a participé à ces actions de sensibilisation en distribuant gratuitement des pots de thym, fournis avec un mélange de terreau et de COMPOVA, le compost produit par l'usine de biométhanisation.

